



**Concerne** : Le département "projets industriels" de **WOW Company s.a.** devient **WOW Technology s.a.**

Naninne, le 1<sup>er</sup> juillet 2010.

Chère Madame, Cher Monsieur,

Tout d'abord, je tiens à vous remercier pour votre confiance et votre support tout au long de notre bon quart de siècle. WOW Company a en effet déjà plus de 25 ans et, avec vous, nous avons parcouru un beau chemin que nous comptons poursuivre dans la compétence, la technique, la création d'emplois et la reconnaissance internationale. Nous avons passé la crise avec toute notre équipe et nous engageons de nouveaux collaborateurs pour répondre encore mieux aux besoins du marché.

Dans cette optique de croissance, pour mieux exprimer notre double identité et continuer à garantir souplesse et flexibilité, nous venons de réaliser la constitution de **WOW Technology s.a.** par scission partielle de **WOW Company s.a.**

**WOW Company**, comme à ses premiers jours, restera spécialisée dans les vagues et tout ce qui concerne l'animation aquatique des bassins et piscines. **WOW Company**, c'est sa célèbre *boule à vagues*, mais aussi ses nouvelles machines à vagues, le *Wave It*, le *Wavolution* et le *MacWave* pour répondre à toutes les demandes de vagues.

**WOW Technology** est la nouvelle entité autonome qui va poursuivre l'activité de WOW Company en réalisant pour l'industrie (aéronautique, agro-alimentaire, automobile, biotech, énergie, environnement, médical, pharmaceutique, ...) des équipements sur mesure en *automatisation & robotisation*, en *développement & prototype machines* et en *test & mesure*.

**WOW Technology**, c'est la division qui a grandi depuis quinze ans et qui devient aujourd'hui une société anonyme à part entière pour exprimer ainsi mieux son identité.

Ces deux activités ("vagues" avec **WOW Company** et "industrielle" avec **WOW Technology**) ont et gardent des racines et des technologies communes et les équipes restent proches et soudées. C'est une évolution pour mieux grandir, sous la supervision d'un actionnaire de référence attaché aux valeurs de pérennité, de service, de qualité et de satisfaction de tous.

Cette scission a été réalisée avec le concours de réviseurs d'entreprise et notaires pour régler la transition et la répartition. Les conventions que WOW Company a signées seront respectées et assumées par l'une ou l'autre (WOW Company ou WOW Technology) suivant la répartition précise définie avec l'aide du réviseur et de son cabinet.

A partir de ce 1<sup>er</sup> juillet 2010, toutes les transactions commerciales seront gérées de façon autonome par chacune des deux sociétés, depuis les offres et bons de commande, jusqu'à la facturation et au paiement.

Vous trouverez en annexe un document reprenant toutes les informations administratives relatives à ce changement. Merci donc d'en prendre bonne note.

Je vous remercie encore de votre soutien tout au long de nos années passées et vous remercie d'avance de votre bonne collaboration dans l'avenir.

A votre entière disposition et avec mes meilleurs sentiments.

Joël DEMARTEAU  
Fondateur et administrateur délégué de  
WOW Company s.a. et de WOW Technology s.a.



**Concerne** : Le département "projets industriels" de **WOW Company s.a.** devient **WOW Technology s.a.**

Informations pratiques à transmettre à vos départements concernés.

**A partir de ce 1<sup>er</sup> juillet 2010**, toutes les transactions commerciales seront gérées de façon autonome par chacune des deux sociétés, depuis les offres et bons de commande, jusqu'à la facturation et au paiement.

**Coordonnées de WOW Technology s.a.**

Siège social et siège d'exploitation :

Rue Pieds d'Alouette 18  
5100 Naninne – Belgique

☎ +32.81.40.19.66

☎ +32.81.40.24.44

TVA : BE 0825.820.683

Compte bancaire – Delta Lloyd Bank : 132-5318685-22

Code IBAN : BE06 132 5318685 22

(RIB) Swift Key : BNAGBE BB

Les numéros de téléphones directs restent inchangés.

E-mail général : [mail@wowtechnology.com](mailto:mail@wowtechnology.com)

Les adresses e-mail personnelles gardent la structure [prenom.nom@wowtechnology.com](mailto:prenom.nom@wowtechnology.com)

Les adresses e-mail [prenom.nom@wowcompany.com](mailto:prenom.nom@wowcompany.com) restent toutefois en fonction.

Site : [www.wowtechnology.com](http://www.wowtechnology.com)

**Coordonnées de WOW Company s.a.**

Siège social :

Rue de Coquelet 18  
5000 Namur – Belgique

Siège d'exploitation :

Rue Pieds d'Alouette 18  
5100 Naninne – Belgique

☎ +32.81.40.19.66

☎ +32.81.40.24.44

TVA : BE 0425.062.314

Compte bancaire – Delta Lloyd Bank : 636-2239401-89

Code IBAN : BE45 6362 2394 0189

(RIB) Swift Key : BNAGBE BB

Les numéros de téléphones directs restent inchangés.

E-mail général : [mail@wowcompany.com](mailto:mail@wowcompany.com)

Les adresses e-mail personnelles gardent la structure [prenom.nom@wowcompany.com](mailto:prenom.nom@wowcompany.com)

Site : [www.wowcompany.com](http://www.wowcompany.com)

**En pratique ...**

Vous êtes un **client "projet industriel"**, donc un client de WOW Technology s.a. à partir du 1<sup>er</sup> juillet :

- Merci de modifier nos coordonnées fournisseurs dans votre logiciel de gestion.
- Vous avez une commande en cours (passée avant le 1<sup>er</sup> juillet 2010) : les factures à venir seront émises par WOW Technology.
- Vous avez reçu une offre de WOW Company (émise avant le 1<sup>er</sup> juillet 2010) et vous souhaitez nous passer une commande : merci de passer la commande à WOW Technology. Si vous le souhaitez, notre département commercial peut vous envoyer une remise à jour de l'offre au nom de WOW Technology.

Vous êtes un **fournisseur** :

- Merci d'ajouter WOW Technology comme nouveau client (en conservant les mêmes conditions commerciales) dans votre logiciel de gestion et de conserver WOW Company comme client également.
- Vous avez reçu une commande avant le 1<sup>er</sup> juillet 2010 : notre acheteur vous contactera si cette commande doit être attribuée à WOW Technology. Dans le doute, merci de vous renseigner auprès de l'acheteur renseigné sur le bon de commande. Toute facture demandée explicitement au nom de WOW Technology, reçue au nom de WOW Company, vous sera retournée pour modification.
- A partir de ce 1<sup>er</sup> juillet 2010, toute nouvelle commande sera passée par la société à qui il faudra facturer.